

Collecte de grains et distribution d'agrofournitures

RNCP40627 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	211, 211s
Formacode(s)	31711
Code(s) ROME	H3303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE GEN TECHNOL AGRICOLE LE PARACLET	19801272600016	Former et organiser l'évaluation
SYND PROF AGRICOLE DOMAINE SAINTE-MAURE	30276439400011	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CS Collecte de grains et distribution d'agrofournitures vise l'acquisition de compétences relatives au stockage et à la commercialisation des grains, ainsi qu'à l'approvisionnement des agriculteurs dans un site de proximité. Ces compétences peuvent être mobilisées dans différents emplois : agent de silo, responsable de silo, magasinier etc. Ces emplois sont principalement opérés par les coopératives agricoles et les entreprises de négoce.

Cette certification s'appuie sur les référentiels du baccalauréat professionnel Conduite et gestion de l'entreprise agricole et du brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole.

La collecte des grains est un terme générique qui recouvre quatre activités :

- la collecte des grains auprès des agriculteurs en période de moisson
- le travail des grains : tri, nettoyage, analyse de la qualité et de la valeur marchande
- la conservation des grains
- la commercialisation des grains.

En raison de la forte saisonnalité de cette activité, les collecteurs remplissent souvent une fonction de distribution d'agrofournitures auprès des agriculteurs de leur zone géographique. Il peut s'agir de semences, de produits phytosanitaires, d'aliments pour le bétail ou de petit matériel.

La France est une puissance céréalière majeure. Il existe plus de 7000 centres de stockage et/ou de collecte répartis sur le territoire. La filière fait face actuellement à des transformations profondes :

- confrontée à une pénurie de main d'œuvre liée à la pyramide des âges, elle doit attirer de nouveaux profils ;
- les collecteurs doivent aujourd'hui répondre à des attentes des consommateurs en matière de préservation de l'environnement et de protection de la santé. Ces attentes se traduisent par une diversification des cahiers de labels et de cahiers des charges. Les entreprises doivent aussi modifier leurs pratiques pour réduire l'utilisation de produits

phytosanitaires et optimiser leur consommation d'énergie ;

- enfin, les silos à grains sont des installations présentant des risques d'accidents importants, notamment des risques d'explosion et d'incendies. Le renforcement de la santé et de la sécurité au travail est un enjeu majeur pour ce secteur.

ACTIVITÉS VISÉES

- Réception des grains
- Stockage des grains
- Expédition des grains
- Conduite des installations et des équipements
- Suivi de la maintenance des installations et du site
- Gestion des approvisionnements
- Distribution d'agrofournitures, de petits matériels, de consommables
- Organisation des activités

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Préparer la collecte des grains
- Mettre en œuvre le stockage et la préparation des grains
- Approvisionner les agriculteurs en agrofournitures dans un site de proximité

Blocs de compétences

RNCP40627BC01 — Préparer la collecte des grains

LISTE DE COMPÉTENCES

- Opérationnaliser la collecte des grains (organisation du stockage)
- Préparer les installations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Élaboration d'une stratégie de stockage pour la journée

- Le candidat prévoit différents scénarios d'organisation des flux d'entrées et de sorties des grains pour faciliter les décisions ultérieures.

Ajustement de l'organisation de la collecte

- Le candidat adapte les rotations et modifie le plan de stockage en fonction des aléas de la journée pour optimiser la collecte.

Diagnostic des installations

- Le candidat vérifie systématiquement la fonctionnalité et la sécurité des équipements, pour prévenir tout dysfonctionnement.

Réalisation technique des opérations de nettoyage périodique

- Le candidat procède aux nettoyages rigoureux des équipements de distribution et des installations de stockage afin de garantir la qualité des grains.

Réalisation technique des opérations de maintenance palliative

- Le candidat effectue les interventions nécessaires pour assurer la fonctionnalité des équipements du silo

RNCP40627BC02 — Mettre en œuvre le stockage et la préparation des grains

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la réception, le stockage et l'expédition des grains
- Réaliser le travail du grain

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Diagnostic de l'état des grains et du silo

- Le candidat réalise l'agréage pour décider de l'affectation des grains. Il surveille l'ensemble du site pour préserver la qualité des grains et prévenir les risques.

Réalisation technique des opérations de chargement, déchargement et déplacement de grains

- Le candidat conduit les installations du silo, manipule un charriot avec godet avec efficacité et assure la traçabilité des flux.

Relation à l'agriculteur

- Le candidat établit avec l'agriculteur une relation de confiance et tient un cadre d'échange pour préserver l'ordre de travail et respecter les barèmes de prix.

Diagnostic des caractéristiques des grains

- Le candidat surveille en permanence les caractéristiques des grains et leur évolution pour prévenir toute altération et décider de l'intervention.

Pilotage des installations

- A partir de son diagnostic, le candidat effectue les paramétrages et les réglages des équipements du silo, et les ajuste pour obtenir les qualités recherchées et optimiser la consommation d'énergie.

Mise en sécurité du silo

- Le candidat assure une surveillance méthodique du silo, repère les dangers et limite les risques par différentes interventions dont le nettoyage.

RNCP40627BC03 — Approvisionner les agriculteurs dans un site de proximité

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organiser le stockage d'agrofouritures
- Réaliser la vente d'agrofouritures

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Organisation des conditions de stockage des agrofouritures

- Le candidat sécurise le stockage des produits phytosanitaires dans le respect de la réglementation, veille à la conservation des engrais pour limiter les risques d'accidents, maintenir la qualité des approvisionnements et délivrer aux agriculteurs des marchandises conformes.

Maintien de l'ergonomie et de l'attractivité de l'espace de vente et de stockage des agrofouritures

- Le candidat effectue les manutentions permettant de maintenir un local propre et en ordre qui participe à une bonne image de l'entreprise.

Suivi de la disponibilité des produits

- Le candidat contrôle les marchandises à la réception, surveille l'état des stocks et anticipe le renouvellement de produits afin d'éviter une rupture d'approvisionnements et de garantir aux agriculteurs un service optimal.

Organisation du travail

- Le candidat prépare les commandes, veille à l'accueil des agriculteurs dans l'ordre d'arrivée, enchaîne les opérations pour limiter leur temps d'attente et anticipe l'enlèvement des commandes importantes.

Réalisation technique de la distribution

- Le candidat effectue les chargements d'agrofouritures pour satisfaire la demande des agriculteurs et réalise rigoureusement les enregistrements pour que les mouvements d'approvisionnements correspondent à la facturation, et pour permettre le suivi du stock.

Relation à l'agriculteur

- Le candidat conduit un entretien de découverte de l'actualité professionnelle de l'agriculteur, il est attentif à ses besoins.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La filière de la collecte céréalière et de l'approvisionnement en agrofouritures offrent de nombreuses opportunités professionnelles sur l'ensemble du territoire français.

Ces emplois sont opérés principalement par les coopératives agricoles et les entreprises de négoce.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent de collecte
- Agent de silo
- Conducteur de silo
- Magasinier multi silo
- Magasinier agricole
- Magasinier approvisionnement

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Textes réglementaires relatifs à l'hygiène et à la vente des denrées alimentaires, transformés ou non

- Règlement (CE) n°178/2002, qui définit les obligations en matière de responsabilité, traçabilité et procédures de retrait-rappel des produits en cas de non-conformité.
- Règlement (CE) n°852/2004, qui fixe les règles générales en matière d'hygiène des denrées alimentaires pour toutes denrées, y compris végétales.

Textes réglementaires relatifs au travail en hauteur

- Les dispositions législatives et réglementaires spécifiques au travail en hauteur sont contenues dans le Code du travail. Le risque de chute de hauteur, comme tout autre risque auquel un travailleur peut être exposé dans le cadre de son activité, relève des dispositions générales du Code du travail (articles L. 4121-1 à 5).
- Les interventions en hauteur doivent se faire depuis des postes de travail spécifiquement adaptés. Les articles R 4323-58 à R 4323-68 du code du travail précisent les dispositions générales pour l'exécution en sécurité du travail en hauteur.

Texte réglementaire Travail en zone confinée

Habilitation pour travailler en zone ATEX (Code du travail article R4227-50 du Code du travail)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 603 €
Familles professionnelles (FAP)	E4X32 — Ouvriers du conditionnement, du tri et de l'emballage · tension 3/5 (Modérée) E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	21 458
Jugés difficiles à recruter	38 %
Emplois saisonniers	33 %
Familles professionnelles (FAP)	E4X32 — Ouvriers du conditionnement, du tri et de l'emballage E5X70 — Techniciens des industries de process E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article D. 811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

Soit de la possession de l'un des diplômes figurant sur la liste ci-après :

- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « agroéquipement » ;
- d'un brevet professionnel spécialité « responsable d'entreprise agricole » ;

- d'un brevet professionnel spécialité « conducteur de machines agricoles » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACSE) ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACS'AGRI) ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « agronomie productions végétales » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « agronomie et cultures durables » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « développement de l'agriculture des régions chaudes » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « génie des équipements agricoles » ;

Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option Collecte de grains et distribution d'agrofouritures peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Les membres du jury sont choisis paritairment parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 794 €
Selon la branche	6 794 € – 7 111 €
Prise en charge	Branches concernées
6 794 €	Valeur par défaut · 202 branches
7 111 €	COPANIEF - Fabricant de sucres, CPNE Branche ITV, CPNE des Métiers de la Transformation des Grains, CPNE des exploitations frigorifiques, CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2030
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP39673

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40627/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 01/2026 à 09/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).